## Questions orales

[Traduction]

## LA CONDITION RELATIVE AUX BÉNÉFICES

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): C'est au même ministre que je m'adresse, madame le Président. Les vérificateurs dont j'ai parlé déclarent également aux agriculteurs de ma circonscription que, pour que leur ferme soit considérée comme une exploitation légitime par le ministère, il faut qu'ils en retirent des bénéfices. Ils ajoutent qu'ils doivent réaliser des bénéfices de l'ordre de 33.33 p. 100 dans les deux ans qui suivent la mise en exploitation de leur ferme. Est-ce là la politique de son ministère?

• (1140)

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, il est bien évident, comme je l'indiquais tantôt, qu'afin de déterminer s'il existe réellement une exploitation agricole, il faut qu'une possibilité éventuel de profit soit générée par cette exploitation. Je pense qu'il s'agit là d'un principe ou d'un postulat que l'on doit accepter. De plus, quant à la période de temps sur laquelle ce profit sera vraisemblablement généré, à mon avis, les fonctionnaires du ministère v apportent une certaine discrétion. Ils font la distinction entre la possibilité de générer un profit lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole savoir laitière ou une autre qui aurait pour objet l'élevage du bétail, par exemple, où les revenus seraient plus longs à réaliser, ou encore une production de type horticole, soit la production de pommes. Si l'on possède un verger, par exemple, il faudra plus de temps à réaliser des bénéfices parce qu'il faudra plus de temps à produire des fruits que si l'on exploite une ferme laitière ou encore un type d'élevage. Je pense que l'on tient compte de ces distinctions en ce qui a trait à l'établissement de la possibilité de générer un profit ou d'établir la profitabilité d'une exploitation agricole.

[Traduction]

## L'AGRICULTURE

ON DEMANDE UN PROGRAMME DE STABILISATION DES PRIX DE LA VIANDE ROUGE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs canadiens ont de plus en plus peur de faire faillite quand ils voient que les prix de revient augmentent et que les cours des denrées alimentaires restent faibles. On peut lire dans le journal d'aujourd'hui un article qui raconte que les syndics sont allés jusqu'à saisir un bouvillon auquel un gamin de 13 ans s'était attaché, parce que son père avait fait faillite.

Quel programme le ministre compte-t-il mettre en place pour supprimer le déséquilibre entre les prix d'achat et de revient. Plus précisément songe-t-il à établir un véritable programme de stabilisation des prix de la viande rouge basé sur le prix de revient afin d'éviter à des centaines d'autres familles d'agriculteurs de faire faillite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député cite un cas qui s'est produit hier. Nous sommes parfaitement au courant de l'affaire. Mes collaborateurs ont même essayé, de concert avec la famille en question de trouver une solution. Même le Farmers' Survival Group qui s'était rendu sur les lieux la semaine dernière a abandonné ses démarches, estimant ne pouvoir plus rien faire étant donné les dettes que la famille a accumulées au cours des trois dernières années.

Je sympathise avec ces gens. Je voudrais bien faire tout mon possible pour les aider, mais nous avons les mains liées.

Si le député a des suggestions à me faire qui favoriseraient une hausse du prix des denrées alimentaires, en dehors la solution du programme de stabilisation, que beaucoup considèrent comme la planche de salut des éleveurs de bovins, je suis disposé à les entendre. Le député sait tout aussi bien que moi que cette solution n'est pas une panacée et il ne faudrait pas essayer de le faire croire aux gens.

Je me suis entretenu la semaine dernière avec l'un de mes homologues provinciaux à ce sujet. Les participants aux réunions qui se sont tenues dans tout le pays sont au même point qu'en 1978 quand à l'élaboration d'un programme national. A l'époque, je leur avais proposé une formule meilleure que celle qu'ils me proposent aujourd'hui. Leur proposition est pratiquement la même. Ils refusent de mettre fin à la surenchère; j'entends par là le fait que dans les provinces riches il y a des programmes qui viennent s'ajouter aux programmes fédéraux, alors qu'il n'y en a pas dans les provinces qui n'en ont pas les moyens. Je me refuse à mettre en place un programme national qui comporterait de telles injustices. Je ne suis pas d'accord pour lancer un programme qui ne ferait qu'accroître les injustices existantes.

## LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—ON DEMANDE UN MORATOIRE SUR LA MODIFICATION PROJETÉE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser cette fois au ministre des Transports qui est responsable de l'administration d'un programme qui a d'énormes retombées sur la réduction du prix de revient.

Le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est une solution que le gouvernement doit sérieusement envisager s'il ne veut pas que les prix de revient augmentent. Face à la multiplication inquiétante des faillites agricoles, le ministre est-il disposé à retenir la suggestion du président du syndicat du blé de la Saskatchewan et à décréter un moratoire de trois ans sur la réforme du tarif tout en poursuivant l'amélioration des voies de chemins de fer et en procédant à des consultations avec l'ensemble de la population?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il y a seulement deux groupes de Canadiens, plus particulièrement dans l'Ouest, qui s'opposent à tout changement au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, à savoir les membres du Syndicat national des cultivateurs et certains membres du NPD. Ils sont à peu près les seuls à s'opposer à la réforme du tarif à l'heure actuelle.